

Incidents de carrière	Base légale	Code mesure NEW	Code de prestation NEW	Code de rémunération ONSS NEW	Code de rémunération ONSSAPL NEW
Travaillé normalement	/	/	/		
Jours fériés légaux et réglementaires	Art. VIII.III.12 - art. VIII.III.15 PJPol	/	1		
Congé pour mission d'intérêt général - rémunéré	Art. VIII.XIII.1-14 PJPol	/			
Congé pour mission d'intérêt général (non rémunéré) - reconnu	Art. VIII.XIII.1-14 PJPol	505			
Congé pour mission d'intérêt général (non rémunéré) - pas reconnu	Art. VIII.XIII.1-14 PJPol	510	/		
Absence de longue durée pour raisons personnelles	Art. VIII.XIV.1-4 PJPol	510	/		
Congé de maternité	Art. VIII.V.1-4bis, VIII.V.7 et 9 PJPol	/	1		
Disponibilité pour maladie - reconnu comme maladie grave et de longue durée	Art. VIII.XI.1-13 / Art. VIII.X.7 et 9 PJPol	507	42	51	170
Disponibilité pour maladie - pas reconnu comme maladie grave et de longue durée	Art. VIII.XI.1-13 / Art. VIII.X.7 et 9 PJPol	507	42	51	170
Départ anticipé à mi-temps (Loi du 10 avril 1995)	Art. VIII.XVIII.1-2 PJPol	7			
Travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans (Loi du 12 juillet 2012)	Art. VIII.XVIII.1-2 PJPol	514			
Interruption de carrière - mi-temps	Art. VIII.XV.1 PJPol	4			
Interruption de carrière - temps plein	Art. VIII.XV.1 PJPol	3			
Interruption de carrière pour donner des soins à un membre du ménage ou de la famille gravement malade - temps partiel	Art. VIII.XV.5 PJPol	4			
Interruption de carrière pour congé parental - temps partiel	Art. VIII.XV.3 PJPol	4			
Interruption de carrière pour congé parental - temps plein	Art. VIII.XV.3 PJPol	3			
Interruption de carrière pour donner des soins palliatifs - temps partiel	Art. VIII.XV.5 RPPol	4			
Interruption de carrière pour donner des soins palliatifs - temps plein	Art. VIII.XV.5 PJPol	3			
Interruption de carrière pour donner des soins à un membre du ménage ou de la famille gravement malade - temps plein	Art. VIII.XV.5 PJPol	3			
Absence injustifiée	Art. VIII.II 4-5 PJPol / Art. 125 LPI	510	32		
Congé parental à la naissance, l'adoption ou le placement d'un enfant dans une famille d'accueil dans le cadre de la politique d'accueil	Art. VIII.VII.1-2 PJPol	504			
Congé pour accident privé par des tiers	/	/	1		
Grève	Art. 126 LPI	502	31		
Détention provisoire	Art. XI.II.1 PJPol	511	41	51	120
Suspension par mesure disciplinaire (peine lourde) (25% perte de traitement)	Art. 12 de la loi du 13/05/1999 portant le statut disciplinaire	511	41	51	120
Suspension provisoire avec perte de traitement de max 25% (mesure conservatoire)	Art. VIII.II.6 PJPol / Art. 59-65 de la loi du 13/05/1999 portant le statut disciplinaire	501	/	51	170
Suspension provisoire avec maintien du traitement (mesure conservatoire)	Art. VIII.II.6 PJPol / Art. 59-65 de la loi du 13/05/1999 portant le statut disciplinaire	501	/	51	170
Congés exceptionnels pour accomplir un stage ou une période d'essai (dans un service public ou dans l'enseignement)	Art. VIII.IV.2-4 PJPol	505			
Congés exceptionnels pour présenter sa candidature aux élections	Art. VIII.IV.2-4 PJPol	502	31		
Congé pour motifs impérieux d'ordre familial	Art. VIII.IX.1-3 PJPol	502	31		
Congé pour l'exercice d'une fonction au sein d'un secrétariat, de la cellule de coordination générale de la politique, d'une cellule de politique générale au sein d'un cabinet d'un mandataire politique fédéral, communautaire, régional, provincial ou local au sein du cabinet d'un mandataire politique du pouvoir législatif - non rémunéré	Art. VIII.XII.1-3 PJPol	505			
Congé pour l'exercice d'une fonction au sein d'un secrétariat, de la cellule de coordination générale de la politique, d'une cellule de politique générale au sein d'un cabinet d'un mandataire politique fédéral, communautaire, régional, provincial ou local au sein du cabinet d'un mandataire politique du pouvoir législatif - rémunéré	Art. VIII.XII.1-3 PJPol	/			
Congé préalable à la mise à la retraite - 75%	Art.238 LPI / Art. 41 et 43 loi mozaïque / AR du 18 mai 2006 concernant l'octroi d'un congé préalable à la mise à la retraite pour une personne	503		51	170
Congé préalable à la mise à la retraite - 80%	Art.238 LPI / Art. 41 et 43 loi mozaïque / AR du 18 mai 2006 concernant l'octroi d'un congé préalable à la mise à la retraite pour une personne	503		51	170
Semaine volontaire de quatre jours (Loi du 10 avril 1995)	Art. VIII.XVI.1-2 PJPol	7			
Semaine de quatre jours avec prime (Loi du 12 juillet 2012)	Art. XIII.XVI.1 PJPol	514			
Semaine de quatre jours sans prime (Loi du 12 juillet 2012)	Art. XIII.XVI.2 PJPol	506			
Congé pour accident de travail - incapacité de travail temporaire	Art. VIII.X.6 §1 et VIII.X.8 PJPol	/	1		
Congé pour maladie professionnelle - incapacité de travail temporaire local	Art. VIII.X.6 §1 et VIII.X.8 PJPol	/	1		
Congé pour maladie professionnelle - incapacité de travail temporaire fédéral	Art. VIII.X.6 §1 et VIII.X.8 PJPol	/	1		
Congé pour maladie	Art. VIII.X.1-11 PJPol	/	1		
Congé pour accident de travail - incapacité de travail permanente	Art. VIII.X.6 §1 et VIII.X.8 PJPol	/	1		
Congé pour maladie professionnelle - incapacité de travail permanente	Art. VIII.X.6 §1 et VIII.X.8 PJPol	/	1		
Congé annuel de vacances	Art. VIII.III.1-11 PJPol	/	1		
Congés de circonstances	Art. VIII.IV.1 PJPol	/	1		
Dispenses de service	Art. VIII.IV.10 PJPol	/	1		
Congé exceptionnel - jury de Cour d'Assises, la Protection civile, Pompier	Art. VIII.IV.5-6 PJPol	/	1		
Congé exceptionnel - congé pour force majeure	Art. VIII.IV.7 PJPol	/	1		
Congé exceptionnel - don de moelle osseuse, d'organes ou de tissus	Art. VIII.IV.8-9 PJPol	/	1		
Prestations réduites pour les membres du personnel enceintes	Art. VIII.V.8 et 11 PJPol	/	1		
Pauses d'allaitement	Art. VIII.V.10 PJPol	/	1		
Congé d'allaitement	Art. VIII.V.10 PJPol	/	1		
Ecartement du lieu de travail	Art. VIII.V.6 PJPol	/	1		

